

La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons d'Ancenis, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Riaillé, Saint Mars La Jaille, Varades

(édlto)

Pas de rigueur sans justice et sans solidarité

Plus d'un an après le début de la crise grecque, la zone euro reste au bord du gouffre. Ni les 110 milliards promis par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International, ni le plan de rigueur drastique mené par le gouvernement Papandréou n'ont permis d'améliorer la situation de la Grèce. Ni de convaincre les marchés financiers et les agences de notation, qui ont accentué leur pression.

Après la Grèce, l'Irlande et le Portugal, passées au régime du plan de sauvetage et au bâton de la rigueur, ce sont l'Italie et l'Espagne, ébranlées par l'action des milieux financiers, qui traversent, avec les départs de Berlusconi et de Zapatero, une crise politique, conséquence de la crise financière. Or, un risque de faillite dans l'un de ces deux pays risquerait de faire exploser la zone euro, avec des conséquences politiques et sociales imprévisibles. Dans les capitales européennes et à Francfort, siège de la banque centrale européenne, les responsables politiques et économiques cherchent la solution : **rigueur accrue, solidarité entre pays, défaut de paiement, contribution du secteur bancaire ?** Entre appels au fédéralisme et défense des intérêts nationaux, les dirigeants européens hésitent sur la conduite à tenir. Terrorisés par la puissance des marchés et des agences de notation, ils semblent incapables d'action décisive. Au risque de laisser la situation devenir hors de contrôle.

En France, un nouveau plan de rigueur, des mesures budgétaires sans précédent depuis... 1945, ont été annoncés par François Fillon. Trois mois après un premier plan d'économies de 12 milliards d'euros, le Premier Ministre a présenté le 7 novembre dernier de nouvelles mesures susceptibles de rapporter 7 milliards d'euros dès 2012. **Mesures prises dans l'urgence pour rassurer les marchés et les agences de notation sur la volonté du gouvernement d'alléger le coût du modèle social français**, et ainsi de conserver le très fragile triple A de la France. C'est malheureusement, pour la droite française au pouvoir, **la seule ambition de ce plan !**

Pour atteindre 65 milliards d'économies d'ici à 2016, le gouvernement a ainsi décidé d'augmenter la TVA, d'avancer à 2017 (au lieu de 2018 comme prévu) l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, et de partiellement désindexer certaines dépenses telles que les prestations familiales et l'aide au logement. Ces décisions vont une nouvelle fois peser sur le pouvoir d'achat – déjà affaibli – des ménages. **À cette injustice s'ajoutera l'inefficacité : là où le gouvernement devrait s'employer à soutenir la croissance, les mesures du plan de rigueur ne feront que l'enfoncer.**

N'aurait-il pas été préférable que le gouvernement annule son dernier allégement de l'ISF, remette en cause plus amplement les niches fiscales, qu'il mette fin à l'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et, enfin, enterre définitivement la loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat), qui n'a eu aucun résultat, ni sur le travail, ni sur l'emploi et encore moins sur le pouvoir d'achat des Français !!

Enfin, **le report de l'âge légal de départ de la retraite, en plus d'être une injustice sociale, est une aberration**, en particulier pour les travailleurs ayant débuté leur carrière jeunes : pourquoi devraient-ils cotiser deux ou trois années de plus que les autres, alors qu'ils exercent généralement les métiers les plus difficiles ?

Je dénonce non seulement ce dispositif gouvernemental à la fois incohérent, injuste, inconséquent et, qui plus est, inefficace à long terme contre la crise, mais aussi toutes les décisions économiques irresponsables de ce gouvernement qui n'ont fait qu'affaiblir les comptes et augmenter la dette de notre pays. **Les Français sont prêts à faire des efforts, mais ils ont une juste exigence d'équité.** C'est dans ce sens que je vais poursuivre mon action, à l'Assemblée Nationale comme sur ma circonscription.

www.michelmanard.fr
(Contact)

4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU
Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmanard.fr - www.michelmanard.fr



(le Chiffre)

1. C'est, en pourcentage, la perspective de croissance en France pour 2012... Objectif encore beaucoup trop optimiste, de l'avis de la grande majorité des économistes. Initialement prévue à 2,25 %, elle est passée à 1,75 % puis à 1 %. Chaque baisse a été assortie d'un plan de rigueur.

(la Phrase)

« Il n'y a pas de plan caché »

...affirmait François Fillon en septembre dernier, sur la réforme des retraites. Petit mensonge aux grandes conséquences : le nouveau plan de rigueur de la droite introduit une modification de la réforme, pour un départ en retraite repoussé à 62 ans dès 2017 au lieu de 2018.

(la Date)

22/04/12.

Date du premier tour des élections présidentielles. Les citoyens français qui auront 18 ans ou plus à cette date et qui ne figurent pas encore sur les listes électorales doivent, pour participer, s'inscrire avant le 31 décembre 2011.

contact@michelmanard.fr



Ligné - fête cantonale du jeu

Grandchamp des Fontaines - inauguration du stade synthétique

Sainte Luce sur Loire - semaine de la solidarité internationale

(en Circonscription)

Emprunts toxiques : des collectivités menacées d'asphyxie

Devant les plaintes de plus en plus nombreuses d'élus locaux et l'absence de l'État, une commission d'enquête parlementaire sur les emprunts toxiques a été créée en juin dernier à l'Assemblée, pilotée par le président (PS) du conseil général de Seine-Saint-Denis, Claude BARTOLONE.

Sur quoi reposent les crédits toxiques? Sur des taux d'intérêt variables, indexés sur des valeurs extrêmement volatiles donc impossibles à maîtriser, comme les variations de change, les écarts de taux d'intérêt ou le baril de pétrole.

En juin dernier, Bernard CHESNEAU, Maire de Thouaré sur Loire, m'alairait sur la situation de sa commune, tristement représentative de la situation de nombreuses collectivités. J'avais alors transmis ses doléances à Claude BARTOLONE et, le 5 octobre dernier, il était auditionné par cette commission d'enquête, en même temps que sa collègue de Donges, Anne AUFFRET.

En 2006, l'ex-municipalité de Thouaré-sur-Loire espérait réaliser des économies en contractant un emprunt structuré dont l'évolution des taux d'intérêt était indexée sur la parité euro/franc suisse. La crise financière est passée par là et a révélé un scénario déclaré « improbable » par la banque: les taux d'intérêt, fixés à 3,84% se sont envolés jusqu'à atteindre 12,85% selon les anticipations de marché au 15 juin dernier ! La municipalité s'est alors tournée vers sa banque pour renégocier le prêt, mais les solutions proposées consistaient en un gel de coupon pendant deux ans avec un taux d'intérêt fixé entre 4,84% et 5%. Solutions insatisfaisantes, qui impliquent pour la collectivité de renouer avec le cercle infernal de l'emprunt structuré au bout de trois ans, soit un remboursement anticipé du capital restant avec une pénalité de 1,6 million d'euros pour sortir du prêt !

Depuis plus de deux ans, les élus locaux interpellent le gouvernement sur les difficultés financières que rencontrent les collectivités locales et qu'aggravent les emprunts toxiques. Pour toute réponse, les élus locaux sont renvoyés à leurs responsabilités. Ce faisant, la majorité refuse de reconnaître celles des établissements de crédit. Depuis le 20 octobre dernier, un amendement, défendu et adopté par les sénateurs socialistes, impose au gouvernement de recenser les emprunts toxiques contractés par les collectivités locales et d'établir un bilan de la médiation organisée par l'État avec les banques. A suivre donc...

Santé : besoin urgent d'équité sociale

Le Sénat, désormais à gauche, a retoqué le 8 novembre dernier le doublement de la taxation des contrats complémentaires santé, une des mesures phares du premier plan de rigueur gouvernemental concernant le budget de la Sécurité sociale 2012.

Il confirme ainsi en séance ce qu'il avait voté la semaine précédente en commission, à savoir la suppression du doublement - de 3,5 % à 7 % - de la taxe sur les contrats «solidaires et responsables» (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance) censé rapporter 1,1 milliard d'euros.

Cette mesure consistait à supprimer l'exonération partielle de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, dont bénéficient aujourd'hui les contrats «solidaires et responsables», pénalisant ainsi en priorité les familles et les personnes âgées.

Avec cette mesure, le Premier Ministre veut soumettre les Français à un nouvel impôt, mais de façon régressive et non proportionnelle. En effet, à couverture égale, le contrat de complémentaire Santé — dont le prix risque d'augmenter pour l'assuré du fait de cette taxation - coûtera aussi cher pour un salarié moyen que pour une personne disposant de hauts revenus.

Les sénateurs ont donc proposé de compenser la perte occasionnée en mettant en place deux mesures plus justes et aussi efficaces. L'une représente une hausse d'environ trois points du forfait social et l'autre une hausse du prélèvement social sur les revenus du capital portant ainsi ce point de 3,5 % à 3,9 %.

Au moment où la crise économique et sociale s'amplifie, où le chômage continue de monter, la hausse des cotisations des complémentaires Santé, ajoutée à celle des franchises médicales, des dépassements d'honoraires, des remboursements, n'aurait fait qu'amplifier les difficultés d'accès aux soins pour les plus modestes d'entre nous.

Avec mes collègues du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen de l'Assemblée Nationale, je m'engage à défendre cette proposition, premier pas vers plus de justice et d'équité sociale face à la santé.

(le Saviez-Vous ?) Quel est le rôle du Sénat?

Le 25 septembre dernier, le Sénat changeait de majorité, pour la première fois de son histoire. Comme le montrent les exemples de la taxe sur les mutuelles et des emprunts toxiques (cf. articles ci-dessus), le Sénat joue un rôle essentiel dans notre démocratie.

Les 343 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans, par un collège électoral composé d'élus : députés, conseillers régionaux et généraux, élus municipaux, et/ou leurs délégués et suppléants.

Les sénateurs ont les mêmes pouvoirs législatifs que les députés (initiative législative et vote des projets de propositions de lois).

En cas de désaccord entre les deux Chambres, une Commission Mixte Paritaire, composée de représentants des deux assemblées, se réunit. Les députés ont en général le dernier mot, sauf pour certaines lois particulières qui nécessitent l'accord du Sénat (lois constitutionnelles et lois organiques concernant le Sénat).

De plus, en application de l'article 24 de la Constitution, le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

Enfin, en matière de contrôle, le sénateur dispose des mêmes pouvoirs que le député, mais ne peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement. En contrepartie, le Sénat ne peut être dissout.